

L'Observatoire du littoral

Démographie et économie
du littoral

Dossier réalisé par l'Insee et le SOeS





Plus de 60 % de la population mondiale vit dans la grande zone côtière ; 3,8 milliards de personnes résident à moins de 150 km du rivage d'après l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Les rivages naturels sont artificialisés et perdent leur rôle de tampon entre terre et mer. On estime ainsi que 5 à 10 km de littoral sont touchés par le développement tous les jours. Des zones de nourriceries, vasières côtières ou mangroves sont polluées, détériorées ou détruites.

Le contexte mondial de forte démographie littorale est vérifié sur de nombreuses côtes européennes. En Métropole, les 885 communes littorales accueillent un peu plus de 10 % de la population sur seulement 4 % du territoire, et ont une très forte capacité d'accueil touristique estimée à 7 millions de lits.

Il est donc important d'apporter un éclairage chiffré et actualisé sur la démographie littorale et son évolution.

Ce document fait le point avec les dernières données disponibles. Il traite de l'évolution et de la structure par âge de la population, des soldes migratoires, des revenus et de l'emploi en apportant un éclairage plus précis sur le poids de l'emploi touristique. Les analyses portent sur le littoral métropolitain dans son ensemble, sur les trois façades maritimes et apportent des éclairages sur des secteurs géographiques plus fins.

De très nombreuses sources d'informations de la statistique publique ont été utilisées et croisées afin d'aborder tous ces sujets. En outre, c'est l'une des premières publications qui analyse les informations des derniers recensements de la population à des échelles géographiques fines depuis le dernier recensement complet de 1999.

La population littorale a fortement augmenté depuis trente ans

Des rivages densément peuplés

En 2005, les cantons littoraux (Corse non comprise) accueillent 7 millions de résidents, soit 11,8 % de la population métropolitaine sur seulement 6 % du territoire. Ces espaces sont attractifs. Entre 1975 et 2005, leur population a augmenté de 19,4 % contre 16,1 % au niveau national, ce qui représente un million de résidents supplémentaires en trente ans. À ces habitants permanents s'ajoutent de nombreux touristes et les occupants des résidences secondaires.

La densité de population est particulièrement élevée dans les communes littorales. En 2005, 80 % des résidents des cantons littoraux y sont installés. La densité de population, 315 habitants par km², y est trois fois supérieure à la moyenne nationale.



Données de cadrage

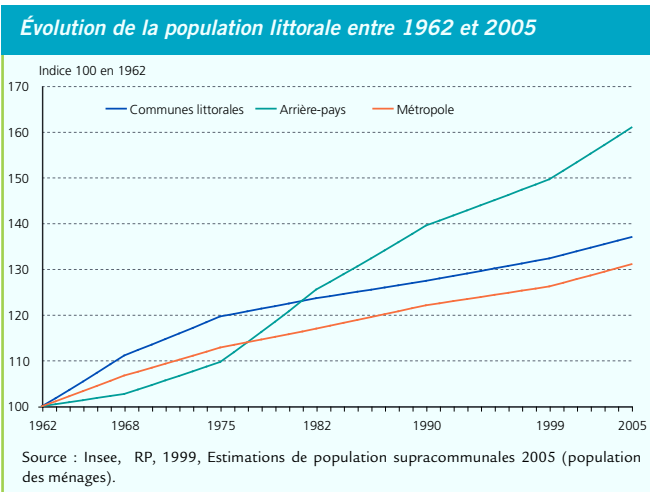
		Nombre de communes	Population en 2005 ⁽¹⁾ (habitants)	Population moyenne par commune en 2005	Évolution de population 1999-2005 (%)	Densité de population en 2005 (hab./km ²)	Capacité d'accueil en 1998 ⁽²⁾ (nbre de lits)	Densité touristique en 1998 (lits/km ²)	Capacité d'accueil moyenne par commune en 1998
Manche - mer du Nord	Communes littorales	264	933 445	3 536	-0,9	347	809 245	301	3 065
	Arrière-pays	619	445 824	720	3,4	93	124 739	26	202
	Cantons littoraux	883	1 379 269	1 562	0,4	184	933 984	124	1 058
Atlantique	Communes littorales	405	1 930 209	4 766	4,7	189	3 085 170	301	7 618
	Arrière-pays	349	558 821	1 601	10,3	74	204 476	27	586
	Cantons littoraux	754	2 489 030	3 301	5,9	140	3 289 646	185	4 363
Méditerranée	Communes littorales	119	2 803 990	23 563	4,3	554	2 754 007	544	23 143
	Arrière-pays	89	302 437	3 398	9,0	162	109 737	58	1 233
	Cantons littoraux	208	3 106 427	14 935	4,7	448	2 863 744	413	13 768
Littoral (hors Corse)	Communes littorales	788	5 667 644	7 192	3,5	315	6 648 422	370	8 437
	Arrière-pays	1 057	1 307 082	1 237	7,5	92	438 952	31	415
	Cantons littoraux	1 845	6 974 726	3 780	4,3	217	7 087 374	220	3 841
Métropole		36 570	59 418 631	1 625	3,8	109	18 467 552	34	505
Corse	Communes littorales	97					353 301	97	3 642
	Arrière-pays	124					47 550	22	383
	Cantons littoraux	221					400 851	69	1 814

⁽¹⁾ Source : Insee - estimations de population supracommunales.

⁽²⁾ Source : Insee, recensement de la population (RP), 1999, Enquête tourisme 1998 (hôtellerie et hébergement de plein air), Inventaire communal 1998 (autres hébergements).

Un étalement progressif de la population dans l'arrière-pays

Les fronts de mer sont fortement convoités, mais depuis 1975, la densification sur les communes littorales est de même ampleur qu'au niveau national ; ce sont les arrière-pays qui se distinguent par un essor démographique très dynamique. En 2005, leur densité de population est trois fois plus faible que celle des communes littorales, mais en trente ans elle s'est accrue de 47 %, soit trois fois plus que la moyenne nationale. Ainsi, depuis les années 1970, le rythme de croissance annuel de la population des arrière-pays littoraux dépasse celui des communes littorales. Ce phénomène s'observe sur chacune des façades, plus précocement sur le littoral méditerranéen.



Des bilans contrastés par façade maritime

La façade méditerranéenne, avec 2,8 millions de résidents en 2005, connaît une certaine saturation de son espace en bord de mer ; la densité des communes littorales y est cinq fois supérieure à la moyenne nationale. Leur essor démographique, très rapide sur la période 1962-1975 (+ 1,9 % annuel contre + 0,9 % au niveau national), ralentit ensuite progressivement pour rejoindre un rythme de croissance proche de la Métropole. Néanmoins, une légère accélération semble s'amorcer sur la période 1999-2005 (+ 0,3 point de croissance annuelle par rapport à la période 1990-1999).

L'accroissement démographique de l'arrière-pays méditerranéen est lui plus régulier sur la période, mais aussi très dynamique : + 2,8 % par an depuis 1962. Cette densification de l'espace en arrière-pays littoral commence toutefois à ralentir dans les années 1990 avec une croissance annuelle de + 1,7 %. Cette tendance se poursuit entre 1999 et 2005 où le taux annuel moyen passe à 1,4 %. Néanmoins, la croissance de la population y est encore très élevée avec un taux deux fois supérieur au niveau national.

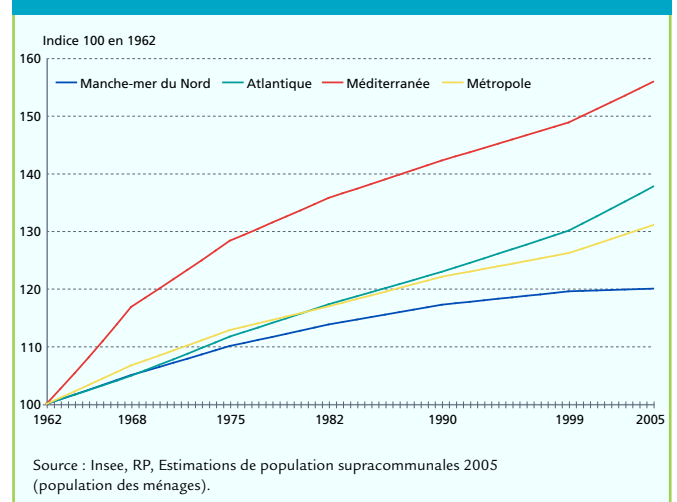
L'accroissement de la population a été fort sur la majeure partie du littoral méditerranéen et de son arrière-pays, excepté dans le delta du Rhône, entre 1999 et 2005. Marseille et la Camargue, qui perdaient des habitants dans les années 1990, en regagnent. La croissance de population s'accélère par rapport à la période 1990-1999 sur l'essentiel des côtes du Languedoc-Roussillon, et sur le littoral des Maures et des Alpes maritimes. Elle a par contre été plus faible autour d'Hyères et de Fréjus.

Les façades atlantique et Manche - mer du Nord connaissent une moindre saturation de leur espace littoral par rapport au pourtour méditerranéen. Leur peuplement

est plus progressif qu'en Méditerranée sur la période 1962-2005. Les densités de population y sont toutefois très élevées surtout en bord de mer. Sur le littoral atlantique une pression démographique s'amorce dans les années 1970, où l'accroissement de population devient supérieur à la moyenne nationale. Parallèlement, le taux de croissance rejoint le niveau de la façade méditerranéenne. Ce rattrapage s'accompagne d'un essor démographique de l'arrière-pays dont le rythme de croissance devient supérieur à celui des communes littorales, et s'accélère vivement ces dernières années passant d'un taux annuel de + 0,6 % à + 1,6 % entre les périodes 1990-1999 et 1999-2005.

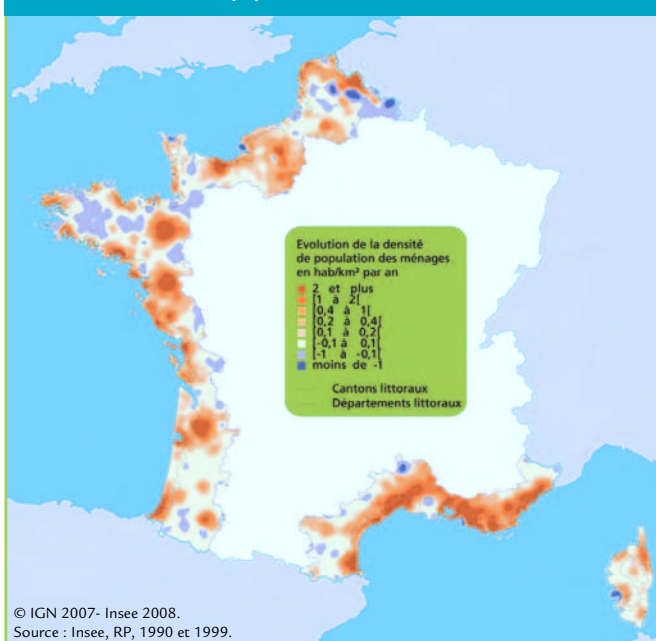
L'accroissement de la population littorale a été plus fort sur la période 1999-2005 que sur la période 1990-1999 pour de nombreux secteurs atlantiques. Ceci se vérifie particulièrement du golfe Anglo-Normand au bassin d'Arcachon.

Évolution de la population des cantons littoraux par façade maritime entre 1962 et 2005

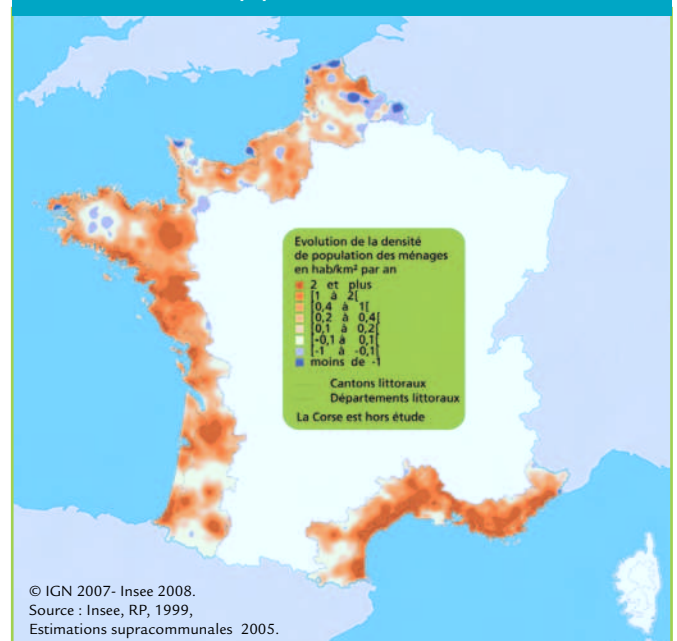


Variation de la population littorale

Variation de densité de population entre 1990 et 1999



Variation de densité de population entre 1999 et 2005



Des territoires encore épargnés entre 1990 et 1999 ont leur densité de population qui a nettement augmenté depuis 1999 : la côte des Abers dans le Finistère nord ou dans le Médoc en Gironde. Entre 1990 et 1999, les fortes augmentations se concentraient particulièrement dans des secteurs urbains et/ou touristiques comme Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Quimper, La Rochelle, Royan ou Arcachon. Depuis 1999, ces augmentations ont tendance à être généralisées sur l'ensemble du trait de côte et son arrière-pays. Seules quelques portions du littoral ne sont pas ou peu concernées comme Brest, le Cap Sizun, le nord des Landes, ou certaines zones du nord Gironde.

Sur la façade Manche - mer du Nord, le rythme de croissance démographique, inférieur à la moyenne nationale, ralentit progressivement depuis les années 1970. La population augmente peu entre 1999 et 2005 : + 0,4 % en six ans. Cette façade comprend d'ailleurs l'essentiel des secteurs littoraux dont la population décroît durant cette période. Ils correspondent principalement à des régions rurales ou de vieilles villes industrialo-portuaires : littoral du département du Nord, le sud de la baie de Somme, agglomération du Havre, baie des Veys et Cherbourg.

Conséquences environnementales de la forte densité de population

Un niveau élevé d'artificialisation des territoires littoraux

La conséquence *sine qua non* de la forte densité de population est le niveau élevé de l'artificialisation¹ du littoral. Les territoires artificialisés couvrent 13,1 % de la surface des communes littorales en 2000, cette part monte à plus de 27 % à moins de 500 mètres de la mer et décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne des rivages, la moyenne métropolitaine n'étant que de 4,7 %.

Beaucoup de côtes sont concernées par une forte artificialisation. Seuls quelques secteurs ont un niveau inférieur à la moyenne métropolitaine comme la baie des Veys en Basse-Normandie, l'ouest Cotentin, le cap Sizun, l'essentiel de la côte aquitaine, les littoraux de l'Aude, de la Camargue et de la Corse.

La raréfaction des terres agricoles et des milieux naturels

D'après la base de données CORINE Land Cover, les changements d'occupation du sol des communes littorales ont été importants entre 1990 et 2000. Ils y ont affecté 1,3 % du territoire, soit 29 000 ha contre uniquement 0,3 %

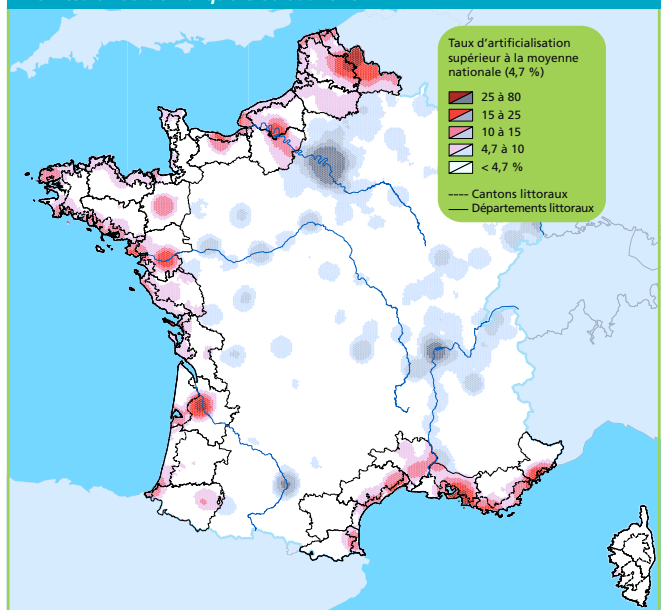
Les territoires littoraux pris en compte dans ce dossier

Ce dossier porte sur le littoral maritime métropolitain. Sont prises en compte les communes littorales maritimes définies par la loi « Littoral » de 1986. Ce sont les communes de bord de mer, riveraines des lagunes ou situées sur les estuaires, en aval de la limite transversale à la mer. D'après le Code géographique officiel de l'Insee (2005), 885 communes sont concernées.

Pour appréhender correctement les évolutions du bord de mer (communes littorales), il est important de contextualiser les données et de définir l'arrière-pays littoral. Pour ce faire, l'étude tient compte de l'ensemble des communes non littorales des cantons littoraux ; un canton littoral étant un canton possédant au moins une commune littorale sur son territoire. Cette définition, bien qu'étant imparfaite, permet de prendre en compte les communes à l'arrière du front de mer sans aller trop loin des rivages.

Pour simplifier la lecture du dossier, on considère comme « front de mer » ou « rivage » les communes littorales maritimes.

Niveau d'artificialisation du territoire métropolitain en 2000 : le littoral se démarque très souvent



Note : Le taux d'artificialisation est mesuré après un lissage avec un rayon de 20 km dans des cellules hexagonales de 10,39 km². Pour plus de lisibilité, seuls les départements littoraux figurent en couleur.

Source : UE-Ifen, CORINE Land Cover, 2000 - Traitement Ifen.

¹ Les territoires artificialisés comprennent l'ensemble des terres fortement anthropisées. D'après la nomenclature d'occupation du sol de CORINE Land Cover, cela comprend les zones urbanisées, les zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication, les mines, décharges et chantiers, et les espaces verts non agricoles.

en Métropole. Les terres artificialisées ont progressé au détriment des terres agricoles et des milieux naturels, les zones humides et les surfaces en eau restant plutôt stables. Les zones urbanisées gagnent ainsi plus de 8 000 ha entre 1990 et 2000. L'expansion de l'urbanisation se fait plutôt aux dépens de terres agricoles sur les façades Manche - mer du Nord, de l'Atlantique nord et du Languedoc-Roussillon et des milieux naturels en Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Entre 1970 et 2000, les surfaces dévolues à l'agriculture (surface agricole utile) ont diminué de 20,1 % dans les communes littorales contre 6,8 % en Métropole. Cela représente une réaffectation de 170 500 ha de terres labourables, vignes, vergers et prairies, soit 1,5 fois la superficie d'un département comme le Val-d'Oise. L'agriculture, garante de l'équilibre des paysages littoraux, peine ainsi à se maintenir sur un territoire de plus en plus urbain.

L'artificialisation progressive du bord de mer est due à un niveau élevé de construction de logements et de locaux (bureaux, bâtiments industriels ou agricoles, locaux commerciaux, équipements collectifs...). La pression de construction de logements (nombre de mètres carrés Shon² construits annuellement par unité de surface de territoire) est 2,5 fois supérieure dans les communes littorales par rapport à la moyenne métropolitaine et elle ne cesse d'augmenter dans l'arrière-pays. De 1990 à 2006, les surfaces de logements construits annuellement ont été multipliées par 2,3 dans l'arrière-pays littoral contre 1,1 en bord de mer et 1,4 pour le territoire national.

Comme partout en France, ce sont principalement des logements individuels qui sont construits en bord de mer. Les villes moyennes s'étendent. Le phénomène de périurbanisation se généralise sur le front de mer et se propage dans l'arrière-pays. Les paysages traditionnels

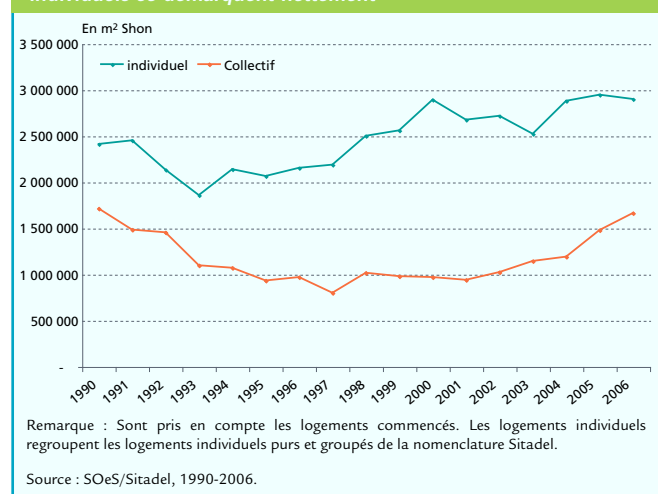
Port du Bec en Vendée



de bord de mer sont modifiés par ce qu'on appelle le mitage, c'est-à-dire le morcellement de l'espace par les nouvelles constructions. Ainsi, la densité de constructions de logements est beaucoup plus forte dans les communes littorales que la moyenne métropolitaine dans les zonages NA, NB et NC des plans locaux d'urbanisme (PLU), c'est-à-dire grossièrement en périurbain et dans les zones naturelles et/ou agricoles. Elle est par exemple 2,5 fois plus forte dans les zones NA, zones à urbaniser peu ou pas équipées³.

Les milieux naturels sont morcelés et cloisonnés. Le brassage génétique est de plus en plus difficile entre des noyaux relictuels de nature trop éloignés les uns des autres et de faible superficie. Ils s'appauvrissent alors progressivement du fait de la banalisation de leur flore et de leurs habitats naturels.

Superficie des logements construits annuellement dans les communes littorales de 1990 à 2006 : les logements individuels se démarquent nettement



² La Shon (surface hors œuvre nette) d'un logement est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction à laquelle on enlève les surfaces de plancher des combles et des sous-sols non aménagés, des toitures-terrasses, des balcons, des loggias, ainsi que des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée et des parkings.

³ Analyse menée à partir de la base de données Sitadel, en 2005.



Une identité démographique, des espaces convoités

Forte contribution des flux migratoires aux variations de population

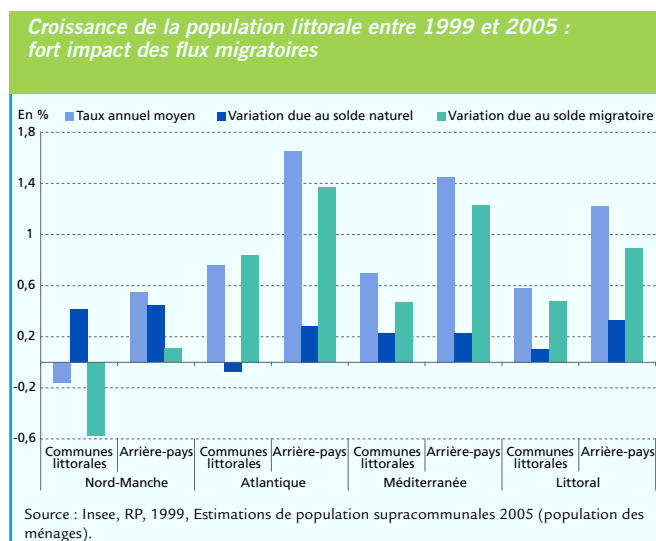
La croissance de la population littorale s'explique principalement par l'arrivée de nouveaux résidents. La contribution de ces flux migratoires s'élève à 73 %, de même ampleur dans les communes littorales et leur arrière-pays. Les situations s'avèrent toutefois très contrastées selon les façades maritimes.

Sur la façade atlantique, les flux migratoires expliquent à eux seuls la croissance de population. En effet, depuis les années 1990, le nombre de naissances égale celui des décès et le solde naturel ne contribue donc pas au gain de population. Dans les communes du front de mer, il est même légèrement négatif et ce déficit s'est accentué entre 1999 et 2005. L'arrière-pays se caractérise, quant

à lui, par un léger excédent naturel qui se confirme sur la période récente.

Sur la façade méditerranéenne, les flux migratoires expliquent 70 % de la croissance de population des cantons littoraux. Leur contribution est particulièrement importante dans l'arrière-pays littoral (85 %) par rapport au front de mer (67 %).

La façade Manche - mer du Nord attire peu de nouveaux résidents. Les départs sont même supérieurs aux arrivées dans les communes littorales, en particulier sur la période 1999-2005. L'excédent naturel est de ce fait l'unique facteur de croissance démographique de ces communes. L'arrière-pays littoral attire en revanche quelques nouveaux arrivants.



Structure par classe d'âge de la population littorale par façade maritime

		2005					1999
		Population	19 ans ou moins	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus	Indice de vieillissement
		Milliers d'habitants	%	%	%	%	Indice de vieillissement
Manche - mer du Nord	Communes littorales	933,5	26,1	25,4	27,3	21,2	81,3
	Arrière-pays	445,8	27,4	24,1	29,7	18,9	69,0
Atlantique	Communes littorales	1 930,2	22,3	22,7	27,8	27,2	122,0
	Arrière-pays	558,8	25,8	24,1	28,8	21,3	82,7
Méditerranée	Communes littorales	2 804,0	23,0	24,9	26,6	25,5	111,1
	Arrière-pays	302,4	24,9	22,9	29,4	22,8	91,4
Littoral (hors Corse)	Communes littorales	5 667,6	23,2	24,2	27,1	25,4	109,2
	Arrière-pays	1 307,1	26,1	23,8	29,2	20,8	79,7
Métropole		59 418,6	25,2	26,6	27,7	20,5	81,3
							83,5

Source : Insee, RP, 1999, Estimations supracommunales 2005 (population des ménages).

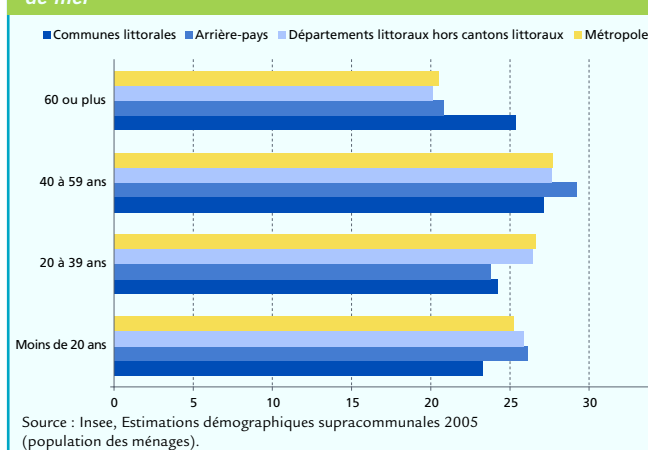
Une population plus âgée dans les communes littorales

La population des communes littorales est plus âgée que la moyenne métropolitaine. En 2005, un quart de la population a atteint 60 ans, contre un cinquième au niveau national. En outre, le littoral se caractérise par une sous-représentation des jeunes de moins de 20 ans. L'écart entre les classes d'âge extrêmes y est donc plus élevé qu'au niveau national : pour 100 jeunes de moins de 20 ans, 109 personnes sont âgées de 60 ans ou plus, contre 81 au niveau national. La part croissante des personnes de 60 ans ou plus dans les communes littorales accentue cet écart depuis 1999.

Sur chacune des trois façades, les communes littorales se distinguent de leur arrière-pays et de l'intérieur des terres par un indice de vieillissement⁴ plus important.

La structure par âge de la population littorale diffère d'une façade à l'autre. La façade Manche - mer du Nord se distingue par une population relativement plus jeune. La part des jeunes de moins de 20 ans y est supérieure à celle des 60 ans ou plus, contrairement aux deux autres façades. Néanmoins, les habitants de 60 ans ou plus représentent 21,2 % de la population sur cette façade, ce qui est légèrement supérieur au niveau métropolitain. Sur la période récente, l'indice de vieillissement affiche une légère hausse due à une moindre représentation des jeunes, et à une part croissante des personnes de 60 ans ou plus.

Structure par classe d'âge de la population littorale en 2005 : les personnes âgées sont relativement plus nombreuses en bord de mer



Sur la façade atlantique, les communes littorales comptent à la fois la part de population âgée de 60 ans ou plus la plus forte et la part des jeunes de moins de 20 ans la plus faible. Entre 1999 et 2005, le vieillissement de la population résidente s'accroît, du fait d'une hausse de la part des personnes de 60 ans ou plus de 0,4 point.

L'indice de vieillissement est également très élevé dans les communes du littoral méditerranéen, avec un écart toutefois moins prononcé que pour la façade atlantique. Cet écart se réduit entre 1999 et 2005, en raison d'une hausse de la part des plus jeunes (+ 0,5 point).

Revenu fiscal déclaré par les ménages des cantons littoraux en 2005

		Revenu fiscal par unité de consommation				Structure du revenu fiscal		
		Médiane ⁽¹⁾ (euros/UC)	1 ^{er} décile ⁽²⁾ (euros/UC)	9 ^e décile ⁽²⁾ (euros/UC)	Rapport inter-déciles ⁽²⁾	Part des traitements, salaires (%)	Part des pensions, retraites (%)	Part des autres revenus (%)
Manche - mer du Nord	Communes littorales	14 600	4 800	29 100	6,1	61,4	27,6	11,0
	Arrière-pays	15 700	7 150	29 600	4,1	65,3	22,2	12,5
	Cantons littoraux	15 000	5 550	29 250	5,3	62,7	25,8	11,5
Atlantique	Communes littorales	16 550	7 300	32 150	4,4	53,4	32,7	14,0
	Arrière-pays	15 850	7 850	28 200	3,6	61,1	25,4	13,6
	Cantons littoraux	16 400	7 450	31 300	4,2	55,0	31,2	13,9
Méditerranée	Communes littorales	15 550	4 100	32 500	7,9	56,9	29,7	13,4
	Arrière-pays	16 200	6 250	32 000	5,1	59,3	27,0	13,7
	Cantons littoraux	15 600	4 300	32 500	7,6	57,1	29,4	13,5
Corse	Cantons littoraux	14 500	4 200	30 850	7,3	57,1	27,8	15,1
Ensemble littoral	Communes littorales	15 700	5 150	31 800	6,2	56,3	30,3	13,3
	Arrière-pays	15 850	7 200	29 550	4,1	61,9	24,9	13,3
	Cantons littoraux	15 750	5 500	31 400	5,7	57,3	29,4	13,3
Province		15 860	6 160	30 800	5,0	62,7	25,4	11,9
Métropole		16 360	6 120	33 200	5,4	64,9	23,6	11,5

Note : ⁽¹⁾ La moitié de la population des communes littorales vit dans un ménage fiscal déclarant un revenu supérieur annuel à 15 700 euros par unité de consommation (UC) et l'autre moitié un revenu par UC inférieur.

⁽²⁾ 10 % de la population des communes littorales vit dans un ménage qui déclare moins de 5 150 euros par UC et 10 % appartiennent à un ménage déclarant plus de 31 800 euros par UC. Le rapport inter-déciles est le rapport entre ces deux seuils.

Source : Insee, Direction générale des impôts (DGI) - revenus fiscaux localisés des ménages en 2005.

⁴ L'indice de vieillissement est le rapport entre la part des personnes de 60 ans ou plus et celle des moins de 20 ans.

Des revenus souvent élevés et une dispersion plus marquée en bord de mer

Étude des revenus médians

En 2005, la moitié des résidents littoraux déclarent un revenu fiscal annuel⁵ supérieur à 15 700 euros. Ce revenu médian par unité de consommation⁶ (UC) est plus bas que celui de la France métropolitaine, mais est proche de celui de la France de Province. Il reste toutefois supérieur au niveau métropolitain dans la moitié des communes littorales.

Sur la façade atlantique, le revenu médian des habitants des communes littorales (16 550 €/UC) dépasse le niveau métropolitain. Ce constat se vérifie dans la moitié de ces communes. Le bord de mer atlantique se distingue également par des niveaux de revenus supérieurs à ceux dans l'arrière-pays.

Sur la façade méditerranéenne, le revenu médian est proche de celui du littoral, la moitié des résidents déclarant un revenu supérieur à 15 550 €/UC. De fortes différences se dégagent selon les communes. Le revenu médian dépasse le niveau métropolitain dans la moitié des communes littorales méditerranéennes ; les trois quarts d'entre elles sont localisées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le revenu médian est le plus faible en Manche - mer du Nord (14 600 €/UC). Les profils littoraux y sont néanmoins contrastés car le revenu médian des habitants est supérieur au niveau métropolitain dans un tiers de ces communes littorales.

Disparité des revenus sur le littoral

Le revenu médian cache évidemment des disparités entre les habitants, en particulier entre les ménages les plus riches et les plus pauvres. Ces disparités sont assez marquées sur l'espace littoral, où le revenu plancher des hauts revenus est six fois supérieur au revenu plafond des bas revenus en 2005. Ce rapport inter-déciles est supérieur au niveau métropolitain (5,4). Le littoral se caractérise donc par la présence sur un même territoire de ménages aux revenus modestes et de ménages aisés.

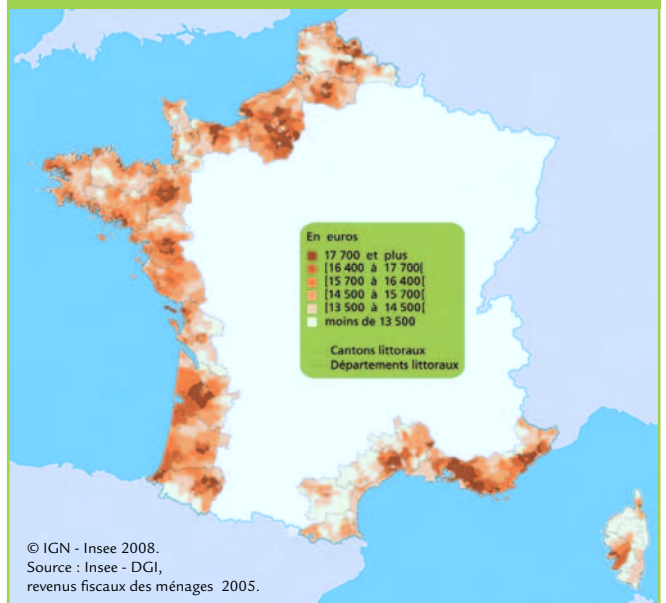
Le littoral méditerranéen présente la dispersion de revenus la plus élevée (7,6) avec un niveau supérieur à celui de la région Île-de-France (7,2). Dans la plupart des cantons littoraux méditerranéens (quatre sur cinq), le rapport de revenu entre les ménages les plus riches et ceux les plus pauvres est supérieur à 5, particulièrement dans un cinquième d'entre eux où il dépasse 7,2.

Sur les autres façades, l'éventail des revenus est plus resserré. Sur le littoral atlantique, où le revenu médian est le plus élevé, un dixième des cantons seulement présente une dispersion de revenus supérieure à 5. Le seuil des plus hauts revenus y est comparable à celui des autres façades

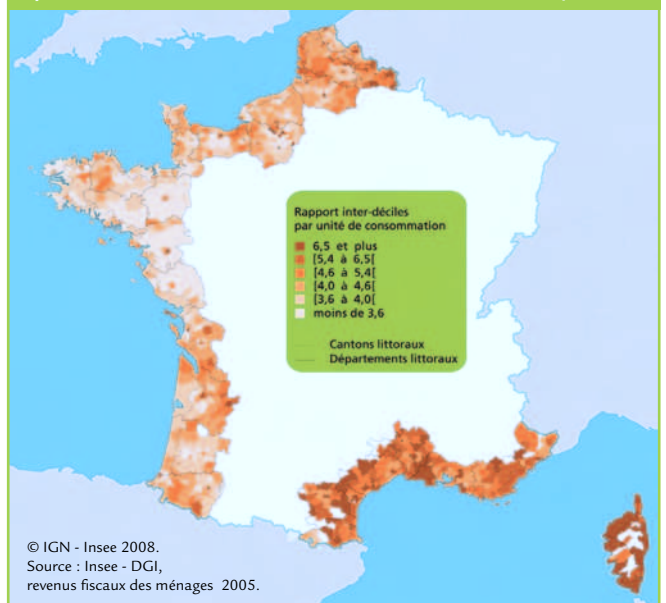
⁵ Le revenu fiscal ne prend pas en compte la redistribution et ne peut donc pas être assimilé à un revenu disponible.

⁶ Le revenu fiscal exprimé en unité de consommation permet de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage.

Revenu fiscal médian par unité de consommation dans les départements littoraux en 2005 (revenu déclaré annuellement par canton)



Dispersion du revenu fiscal par unité de consommation dans les départements littoraux en 2005 (revenu déclaré annuellement par canton)



littorales, tandis que celui des bas revenus y est très supérieur. Il dépasse de 3 200 € annuels celui des ménages du littoral méditerranéen et, dans une moindre mesure, celui constaté sur le littoral Manche - mer du Nord.

Les revenus sont plus dispersés en bord de mer que dans les arrière-pays littoraux ; le rapport inter-déciles y est de 6,2 contre 4,1 en arrière-pays. Ceci est moins marqué sur le littoral atlantique où les revenus sont moins dispersés.

Structure du revenu fiscal

Dans les communes du bord de mer, la part des pensions et retraites, deuxième source de revenus des ménages après les salaires, est plus importante : un tiers des revenus déclarés sur le littoral pour seulement un quart en France métropolitaine. La structure des revenus dans les arrière-pays littoraux est plus proche de la moyenne métropolitaine.

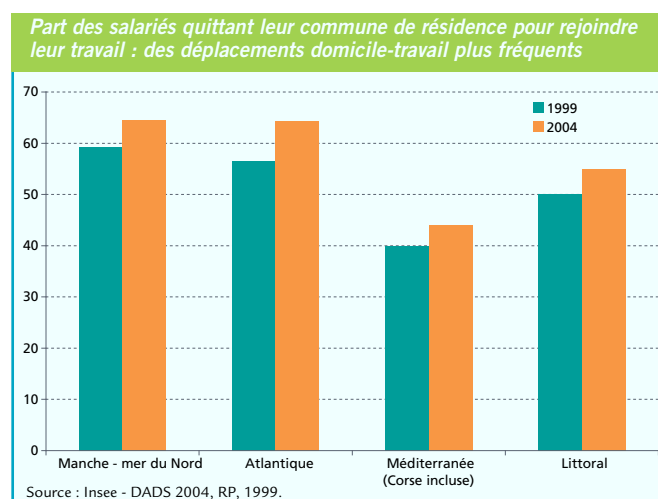
La part des pensions et retraites dépend essentiellement de celle des personnes âgées. Sur toutes les façades littorales, la proportion d'inactifs retraités croît avec la proximité de la mer. En 2005, elle s'établit à 19,7 % en moyenne dans l'intérieur des terres, passe à 21,2 % dans l'arrière-pays, et atteint 24,2 % en bord de mer. L'écart est particulièrement net sur le littoral atlantique.

Les déplacements domicile-travail : mobilité croissante sur le littoral

En 2004, plus de la moitié des résidents des cantons littoraux quittent leur commune de résidence pour aller travailler (55 %). Cette proportion, moins élevée que la moyenne métropolitaine (73 %), est comparable à celle observée pour les habitants des espaces à dominante rurale ou des aires urbaines de moins de 200 000 habitants. Les déplacements sont moins fréquents sur la façade méditerranéenne, où la proportion de grandes communes est plus importante que sur les autres façades.

Sur le littoral métropolitain, ces déplacements quotidiens concernent une proportion croissante de salariés : elle a augmenté de 5 points par rapport à 1999.

La majorité des déplacements domicile-travail ont lieu au sein du littoral : 70 % des échanges s'effectuent entre deux communes d'un canton littoral. Un certain équilibre existe entre l'offre d'emplois et le nombre de salariés résidents sur ces territoires. Au sein des départements littoraux, les cantons littoraux regroupent, en 2004, 33 % des emplois salariés et 31 % des actifs résidents, et cet équilibre s'observe sur les trois façades. Les cantons littoraux conjuguent donc attractivité résidentielle et économique pour les salariés des départements littoraux.



L'arrière-pays littoral : une identité résidentielle

La localisation de l'emploi et des habitants est, par contre, inégalement répartie entre le front de mer et son arrière-pays. Les communes littorales se distinguent avec une prédominance d'emplois offerts par rapport aux salariés y résidant. En moyenne sur le littoral proche, on compte 109 emplois occupés pour 100 salariés résidents. Ce taux de couverture de l'emploi est particulièrement élevé

sur la façade Manche - mer du Nord avec 117 emplois pour 100 salariés résidents, et il est inférieur à la moyenne littorale en Méditerranée. Les arrière-pays littoraux apparaissent, en revanche, comme des territoires plus pauvres en emplois qu'en résidents : seulement 73 emplois pour 100 salariés résidents.

Conséquences de ces caractéristiques démographiques

La raréfaction des terres constructibles et le coût élevé du foncier

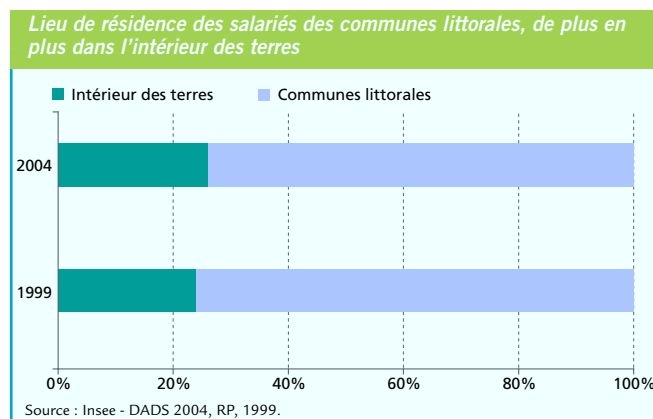
Le littoral attire toujours plus de nouveaux résidents. Leurs revenus sont souvent élevés et nombre d'entre eux sont retraités. En 2005, ces derniers sont plus présents dans les communes littorales qu'en Métropole (respectivement 24,2 % et 19,9 %), et disposent de revenus plutôt confortables : sur le littoral (sauf en Manche - mer du Nord) la moitié des 60 ans ou plus déclarent un revenu supérieur au niveau métropolitain.

Les terres constructibles sont par ailleurs assez peu nombreuses sur un territoire restreint déjà urbanisé, et où les espaces protégés sont importants : un cinquième du territoire des communes littorales (19,6 %) est couvert par au moins une protection⁷ en 2006. Cette part n'est que de 9,9 % sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La pression foncière est donc élevée et les tensions immobilières fortes en bord de mer. Les prix dans les communes littorales sont souvent supérieurs à la moyenne métropolitaine hors Île-de-France sur le linéaire des façades atlantique et méditerranéenne, et plus localement sur la façade Manche - mer du Nord (Côte d'Opale dans le Pas-de-Calais et Côte Fleurie dans le Calvados), d'après les chiffres agrégés des notaires de France.

Les primo-accédants et les classes moyennes peinent à s'installer ou à se maintenir en bord de mer ; le marché du locatif étant par ailleurs fortement perturbé par les locations touristiques. Ils sont de plus en plus contraints de s'établir dans l'arrière-pays.

En 2004, les actifs occupant un emploi dans une commune littorale résident dans 74 % des cas sur le littoral proche. Néanmoins, ils habitent de plus en plus souvent dans l'arrière-pays ou l'intérieur des terres (+ 2 points entre 1999 et 2004).

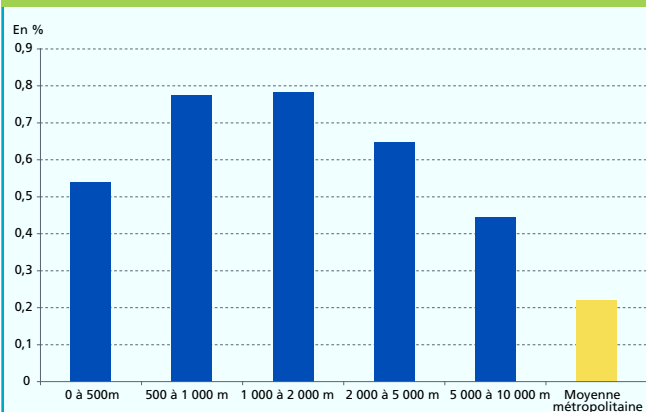


⁷ Sont prises en compte les protections réglementaires (parcs nationaux, réserves naturelles nationales, de Corse et régionales, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves biologiques forestières ou domaniales), les protections foncières (Conservatoire du littoral) et les protections contractuelles (réseau Natura 2000).

L'urbanisation progresse dans l'arrière-pays

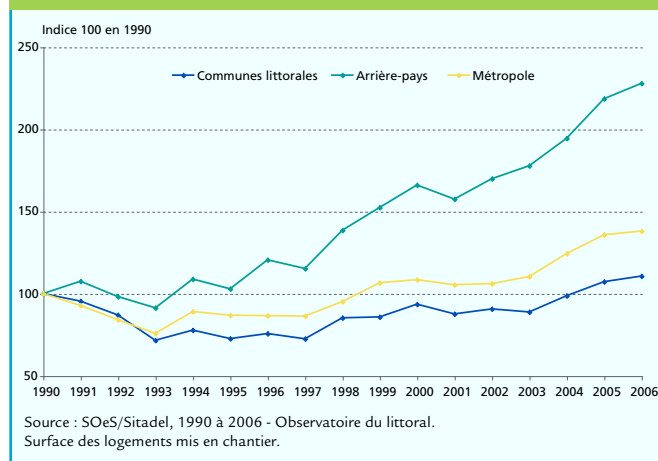
L'urbanisation tend donc nettement à s'accroître dans l'arrière-pays pour accueillir ce flux de nouveaux résidents. Entre 1990 et 2000, l'artificialisation des terres entre 500 et 2 000 mètres de la mer a progressé quatre fois plus vite que la moyenne métropolitaine. Elle reste encore très élevée entre 5 000 et 10 000 mètres des côtes.

Territoires artificialisés entre 1990 et 2000 suivant la distance à la mer : le littoral s'artificialise surtout à l'arrière du front de mer



L'évolution de la construction de logements confirme cette progression de l'urbanisation dans l'arrière-pays depuis 1995.

Surface construite de 1990 à 2006 : l'arrière-pays littoral se démarque nettement

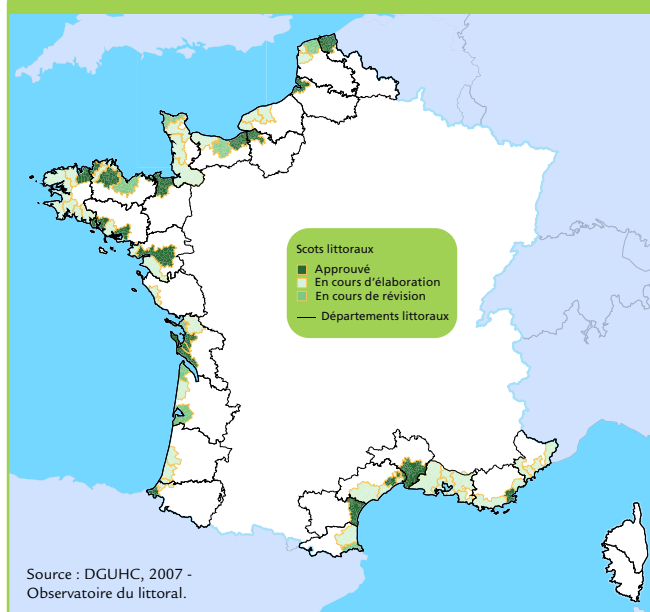


Cette extension constante du tissu urbain littoral dans les terres a des conséquences environnementales importantes.

Les navettes journalières augmentent sur un tissu routier devant par ailleurs absorber les flux touristiques. L'installation progressive des migrants dans les terres, et l'augmentation des capacités d'accueil touristique des communes du bord de mer pourraient amplifier ce problème.

Afin de contrôler, d'orienter et d'accompagner cette nouvelle tendance d'urbanisation de l'arrière-pays, de plus en plus de collectivités locales du bord de mer se dotent de schémas de cohérence territoriale (Scot), outils de planification intercommunale définis par la loi SRU⁸ de 2000. Les Scot ont pour vocation de rendre cohérentes les différentes politiques d'aménagement, de développement économique, de déplacement ou d'habitat tout en respectant les grands principes du développement durable sur des bassins de vie. Actuellement, une part importante du littoral est couverte par plus de 60 Scot approuvés, en cours de révision ou, pour l'essentiel, en cours d'élaboration.

Scots littoraux : l'essentiel du littoral est concerné



Baie de Somme



⁸ Loi n° 2000-1028 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Le texte modifie le droit de l'urbanisme et du logement mettant par exemple en place les schémas de cohérence territoriale remplaçant les schémas directeurs, et les plans locaux d'urbanisme succédant aux plans d'occupation des sols.



Économie littorale : une orientation résidentielle et touristique

L'économie résidentielle au cœur de l'activité des cantons littoraux

L'économie des cantons littoraux est fortement marquée par la présence d'activités au service de la population, résidents principaux, secondaires et touristes. L'économie résidentielle et l'emploi public y occupent une place plus importante que dans les autres types d'espaces. La sphère résidentielle, dominante dans l'emploi salarié en Métropole, l'est particulièrement sur le littoral : elle concerne 45 emplois sur 100 soit 5 de plus qu'au niveau métropolitain, en 2005. La sphère publique regroupe 27 salariés sur 100 contre 25 en Métropole. En contrepartie, la sphère productive est moins présente sur le littoral. Elle occupe 28 salariés sur 100 dans les cantons littoraux contre 35 en Métropole.

L'essor des activités résidentielles est une évolution majeure de l'économie française au cours des dernières décennies. Il a touché toutes les régions métropolitaines, alimenté par l'évolution démographique des territoires et par de nouveaux besoins de consommation. Le développement du tourisme et l'engouement des populations pour s'installer sur le littoral ont encouragé le développement d'activités résidentielles dans ces territoires.

Néanmoins, leur importance dans l'emploi salarié littoral varie selon les façades. En Méditerranée, l'économie littorale est largement structurée autour de la sphère résidentielle : 48 % de l'emploi salarié en dépend. Le littoral atlantique occupe une situation intermédiaire. Les activités résidentielles restent dominantes, mais elles sont moins présentes qu'en Méditerranée. Elles occupent 45 % des salariés des cantons littoraux. En Manche - mer du Nord, l'économie littorale est animée à égale importance par les sphères productive et résidentielle. Leur part s'équilibre autour de 37 %, ce qui rapproche ce territoire de la situation métropolitaine.

Les activités résidentielles sont présentes à travers quatre principaux secteurs regroupant 63 % des effectifs salariés : le commerce de détail et la réparation d'articles domestiques, la santé-action sociale (secteur privé), la construction et l'hôtellerie-restauration. La sphère publique est implantée sur le littoral à travers trois secteurs d'activités, l'administration publique, l'éducation et la santé-action sociale, qui concentrent 94 % de l'emploi public littoral.

L'activité répartie en trois sphères économiques

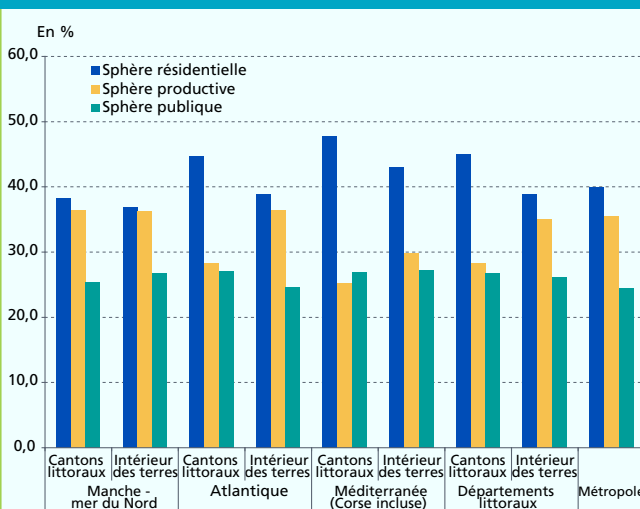
L'analyse en sphères propose de regrouper les activités d'un territoire par référence à la logique économique à laquelle elles sont soumises. Trois sphères sont distinguées : la sphère des activités productives, celle des activités résidentielles et celle des activités publiques.

La sphère productive regroupe essentiellement l'agriculture, l'industrie, le secteur de l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros. Les activités sont orientées vers les marchés extérieurs au territoire (marchés national et international).

La sphère de l'économie résidentielle regroupe les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs. Ces activités s'adressent à un marché local, alimenté par les besoins de la population résidente ou de passage (touristes, déplacements professionnels journaliers).

La sphère publique regroupe les activités relevant des trois fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. Leur répartition spatiale renvoie à l'organisation administrative du territoire.

L'emploi salarié par façade maritime en 2005
Forte présence des activités résidentielles sur le littoral



Champ : Effectif salarié hors agriculture, intérim, emplois domestiques et militaires.
Source : Insee - Clap 2005.

L'emploi salarié par façade maritime en 2005

En milliers	Manche - mer du Nord		Atlantique		Méditerranée*		Total	
	Départements littoraux	dont cantons littoraux	Départements littoraux	dont cantons littoraux	Départements littoraux	dont cantons littoraux	Départements littoraux	dont cantons littoraux
Effectif salarié au 31/12/2005	2 417,7	445,3	2 525,3	744,0	2 054,3	1 119,2	6 997,3	2 308,5

* Corse incluse

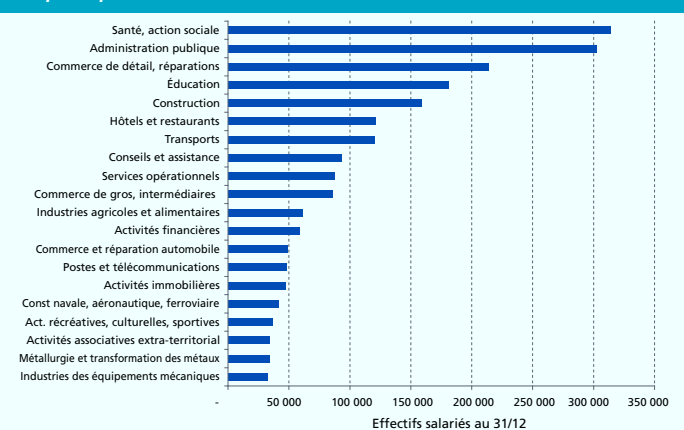
Champ : Effectif salarié hors agriculture, intérim, emplois domestiques et militaires.

Source : Insee - Clap 2005.

Au sein de la sphère productive, les secteurs structurant de l'économie littorale diffèrent d'une façade à l'autre :

- sur le littoral méditerranéen, trois secteurs d'activités rassemblent 50 % des emplois salariés de la sphère productive : les conseils et assistance aux entreprises, les services opérationnels aux entreprises, et le commerce de gros ou par intermédiaires ;
- sur la côte atlantique, l'économie de la sphère productive est plus diversifiée : trois secteurs emploient 43 % des salariés : le commerce de gros ou par intermédiaires, les activités de conseils et assistance, et les industries agroalimentaires ;
- la sphère productive en Manche - mer du Nord se structure autour d'un éventail plus large d'activités, surtout orientée vers les secteurs des transports, la métallurgie-transformation des métaux, et les services opérationnels. Ces trois secteurs regroupent 34 % des emplois littoraux.

Les principaux secteurs d'activités des cantons littoraux en 2005



Champ : Effectif salarié hors agriculture, intérim, emplois domestiques et militaires.
Source : Insee - Clap 2005 - nomenclature d'activités NES 36.

La sphère résidentielle prend donc une place prépondérante dans les cantons littoraux. Elle peut avoir des effets négatifs sur ce territoire. Elle génère très souvent une consommation importante d'espace : construction de logements, de locaux non résidentiels, de zones commerciales ou de réseaux de transport. Elle peut alors impliquer une forte homogénéisation des paysages littoraux et générer des conflits d'usage avec la sphère « productive ».

Le littoral est de plus en plus un lieu de consommation. Cela rend l'économie locale vulnérable car de plus en plus monofonctionnelle, mais lui permet cependant d'être à l'abri des soubresauts de l'économie mondiale dont elle est plutôt déconnectée.

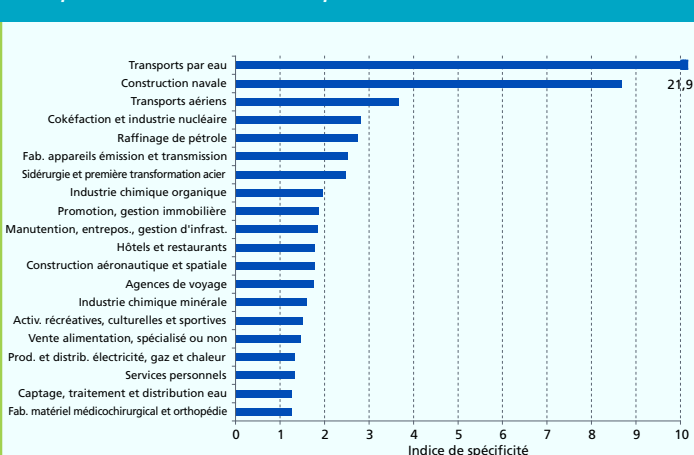
Par ailleurs, la sphère « résidentielle » est moins rémunératrice que la sphère « productive ». Dans les cantons littoraux, les rémunérations annuelles moyennes par salarié à temps plein dans ces deux sphères sont respectivement de 22 650 € et 33 500 €.

Une spécificité littorale orientée vers la sphère productive

Des activités, spécifiques au littoral, emploient une proportion plus importante de salariés que dans l'intérieur des terres. Trois secteurs d'activités participent à l'identité des façades maritimes : les activités de transport par eau, la construction navale (chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, direction des constructions navales à Cherbourg et Toulon) et, dans une moindre mesure, la fabrication d'appareils d'émission et de transmission (émetteurs de radio et télévision, appareils de téléphonie).

Au-delà de ces activités, une identité propre se dégage sur chacune des trois façades. Ainsi, en Manche - mer du Nord, le secteur de la cokéfaction-industrie nucléaire est la principale particularité du littoral de par la présence de l'établissement Areva NC (anciennement Cogema) à La Hague. Les activités de raffinage de pétrole et sidérurgie-transformation de l'acier y sont également surreprésentées du fait de l'implantation des entreprises Total France et Olis. En Méditerranée, ces deux secteurs sont également très spécifiques au littoral (raffinerie de BP à Lavéra, site sidérurgique d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer) ; s'y ajoutent la construction aéronautique et spatiale (société Eurocopter à Marignane) et l'industrie chimique organique (site pétrochimique de Berre-l'Étang). Sur la façade atlantique, les cantons littoraux se distinguent par la présence du secteur de la construction de matériel ferroviaire roulant, avec l'établissement Alstom à proximité de La Rochelle, et également par la fabrication de pâte à papier et carton (Papeteries de Mauduit à Quimperlé et, sur le littoral aquitain, celles de Smurfit et les Papeteries de Gascogne).

La spécificité sectorielle de l'emploi dans les cantons littoraux en 2005



Indice de spécificité = part de salariés dans les cantons littoraux dans une activité/part de salariés des cantons non-littoraux dans cette activité.

Note de lecture : La proportion de salariés exerçant une activité dans le secteur « hôtels et restaurants » est 1,8 fois plus élevée dans les cantons littoraux que dans l'intérieur des terres.
Source : Insee - Clap 2005 - nomenclature d'activités NES 114.

Ainsi, les principales activités spécifiques du littoral, du fait de l'implantation de gros établissements employeurs, appartiennent à la sphère « productive ». Leur localisation est liée, pour la plupart d'entre elles, à la proximité d'installations portuaires (raffineries, sidérurgie, pétrochimie, construction navale).

Mais d'autres activités liées à la présence de population résidente ou touristique sont, elles aussi, plus représentées

dans les cantons littoraux que dans l'intérieur des terres. Le secteur des transports aériens est caractéristique du territoire littoral en Méditerranée, et dans une moindre mesure sur la façade atlantique. Le secteur de l'hôtellerie-restauration est plus présent dans les territoires littoraux que dans l'intérieur des terres sur les trois façades. Les activités de promotion et gestion immobilières, et agences de voyages sont plus représentées sur le littoral, en Atlantique et Méditerranée.

L'emploi dans les départements littoraux

Les salariés occupent 9 emplois sur 10

Les départements littoraux regroupent 8,4 millions d'emplois en 2005, soit un tiers des emplois métropolitains ; 7,5 millions sont des emplois salariés, soit 9 emplois sur 10. L'économie des départements littoraux, comme l'économie nationale, est d'abord une économie tertiaire. Plus de 7 emplois sur 10 s'exercent dans le commerce et les services. L'agriculture représente seulement 4 % de l'emploi des départements littoraux.

Un tiers de l'emploi dans les cantons littoraux

Les cantons littoraux regroupent 33 % de l'emploi salarié des départements littoraux métropolitains. Néanmoins, la géographie et l'organisation administrative des territoires induisent une concentration plus ou moins marquée des activités et de l'emploi salarié sur le littoral. Ainsi, les cantons littoraux concentrent 54 % de l'emploi en Méditerranée, 30 % en Atlantique, et seulement 18 % en Manche - mer du Nord.

L'emploi total dans les départements littoraux en 2005

Les salariés représentent 9 emplois sur 10 dans les départements littoraux

En milliers	Nombre de départements littoraux	Emploi total	dont emploi salarié	
			Effectif	Part (%)
Manche - mer du Nord	7	2 800,4	2 583,3	92,2
Atlantique	10	3 132,2	2 800,9	89,4
Méditerranée	7	2 331,1	2 082,3	89,3
Corse	2	104,5	90,1	86,2
Ensemble des départements littoraux	26	8 368,2	7 556,6	90,3
Métropole	96	24 870,3	22 664,1	91,1

L'emploi par secteur d'activité

En %	Emploi total	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services
Manche - mer du Nord	100,0	3,2	18,5	6,3	13,6	58,3
Atlantique	100,0	5,6	15,8	7,3	14,1	57,3
Méditerranée	100,0	2,8	9,6	6,9	15,5	65,2
Corse	100,0	3,8	6,3	10,4	15,8	63,6
Ensemble des départements littoraux	100,0	4,0	14,8	6,9	14,4	59,9
Métropole	100,0	3,4	15,9	6,4	13,6	60,8

Champ : 26 départements littoraux. Emploi au 31 décembre 2005, estimations provisoires.
Source : Insee - estimations d'emploi.

Élevage dans les marais de Noirmoutier



L'impact de la fréquentation touristique sur l'emploi salarié du littoral

L'emploi touristique des cantons littoraux se concentre sur la façade méditerranéenne : la moitié de l'emploi touristique littoral y est localisée, un tiers se situe sur la façade atlantique, et un cinquième seulement sur la façade Manche - mer du Nord.

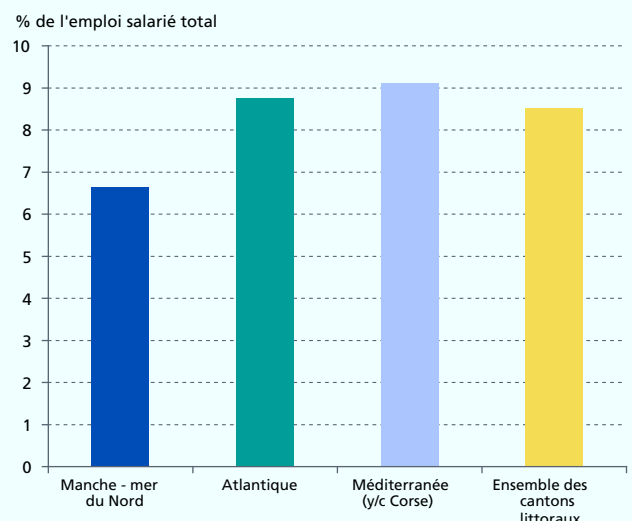
8,5 % des emplois salariés générés par la fréquentation touristique

L'économie des cantons littoraux est fortement influencée par le tourisme. L'Ifremer estime ainsi que le tourisme génère près de 50 % de la valeur ajoutée de l'économie maritime métropolitaine (pêche, aquaculture, construction navale, transport maritime, marine nationale...). L'arrivée massive de population de passage génère une demande locale de biens et services, et anime le marché de l'emploi. La fréquentation touristique a un impact direct sur l'emploi salarié de ces territoires. En 2005, l'emploi généré par la fréquentation touristique est estimé à 197 500 postes en moyenne annuelle sur l'ensemble du littoral métropolitain, ce qui représente 8,5 % du total de l'emploi salarié des cantons littoraux⁹. Le littoral méditerranéen est le plus dépendant du tourisme ; la proportion d'emplois générés y atteint 9,1 %. L'emploi littoral est également très lié à l'activité touristique en Atlantique (8,8 %), et sur le littoral Manche - mer du Nord dans une moindre mesure (6,6 %).

L'emploi touristique se caractérise par des contrats de durée plus courte que dans le reste de l'économie (temps partiels, contrats à durée déterminée...) : les 197 500 emplois touristiques représentent 153 500 emplois en équivalent temps plein (ETP). Il faut 1,3 emploi pour un ETP dans les activités touristiques, seulement 1,2 tous secteurs d'activités confondus.



Poids de l'emploi touristique dans l'emploi salarié total par façade en 2005



Champ : Emploi salarié, hors agriculture, emplois domestiques et services de l'État.
Source : Insee - DADS 2005.

La moitié des emplois dans la restauration et l'hôtellerie

Comme au niveau national, l'emploi touristique dans les cantons littoraux repose essentiellement sur deux activités : la restauration et l'hôtellerie. Sur le littoral, la restauration domine avec 25 % des emplois liés au tourisme, suivie de l'hôtellerie 21 %. Cette part atteint 32 % si l'on ajoute les autres formes d'hébergements (gîtes, auberges de jeunesse, campings...). Les super-hypermarchés et le commerce de détail non alimentaire participent chacun à hauteur de 6 % dans l'emploi touristique du littoral.

Répartition des emplois liés à la fréquentation touristique dans les cantons littoraux en 2005

En %	Effectif	ETP*
Emploi salarié touristique moyen annuel	197 500	153 500
Restauration	24,9	24,3
Hôtels	21,3	21,5
Autres hébergements touristiques	10,3	11,1
Commerce de détail non alimentaire	6,5	6,6
Super et hypermarchés	6,3	7,1
Parcs d'attractions - casinos	4,6	5,0
Boulangerie	3,2	3,1
Café - tabac	2,7	2,4
Activités sportives	2,4	2,0
Finance	1,6	1,9
Autres activités	7,4	7,5

* Équivalent temps plein.

Champ : Emploi salarié, hors agriculture, emplois domestiques et services de l'État.
Source : Insee - DADS 2005.

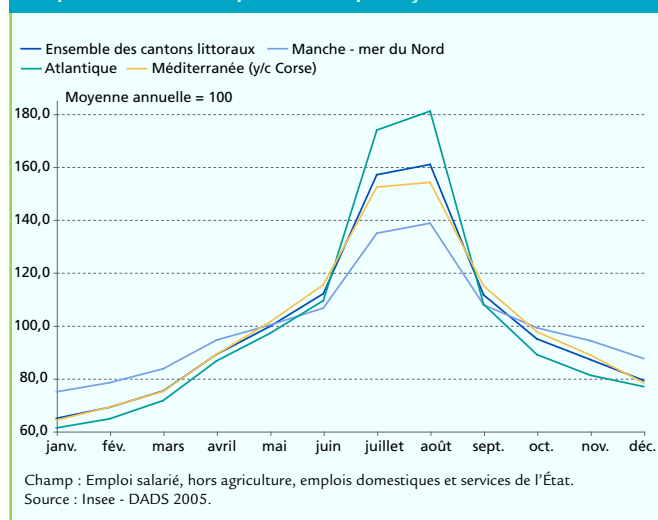
⁹ En 2003, en France métropolitaine, le tourisme génère 4,3 % de l'emploi salarié total.

La saisonnalité de l'emploi touristique

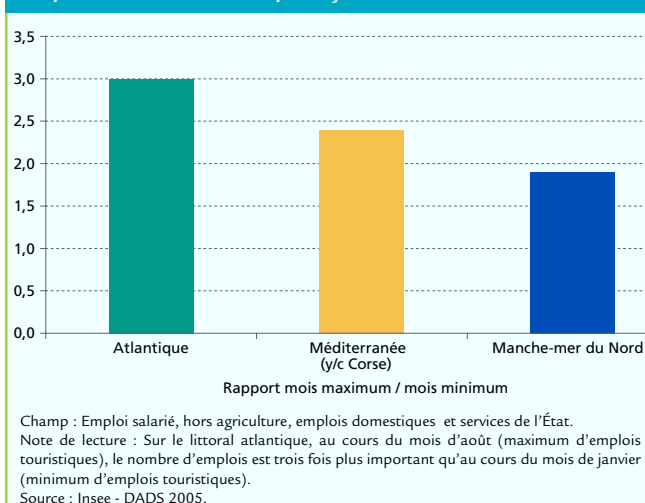
Pendant la période estivale, les touristes affluent sur le littoral ; l'impact sur l'emploi salarié touristique y est alors maximum. Le pic d'emploi touristique s'observe, dans toutes les façades, au mois d'août. À cette époque de l'année, le volume d'emploi mis en œuvre pour répondre aux besoins des touristes est 2,5 fois plus important qu'en janvier, mois le plus creux. Cette amplitude saisonnière est maximale sur le littoral atlantique, le volume d'emploi est multiplié par trois entre janvier et août. La saison touristique est plus étalée sur la façade Manche - mer du Nord avec un rapport de 1,9 entre la haute et la basse saison.



Emploi salarié touristique mensuel par façade en 2005



Ampleur de la saisonnalité par façade en 2005



Tourisme de nature sur une plage du Nord

Éléments de méthodes et définitions

Methodologie

Les estimations supracommunales de population au 1^{er} janvier 2005



La diffusion des populations légales, selon la nouvelle méthode de recensement initiée en 2004, s'appuie sur un cycle d'enquêtes de cinq ans. Seules les populations provisoires au niveau régional, départemental, et de certaines communes recensées sont pour l'instant diffusées.

La méthode développée par l'Insee consiste à estimer une population des ménages au 1^{er} janvier 2005 pour des zones infra-départementales contenant des communes non encore diffusées/enquêtées, et ce sur la base des résultats des trois premières enquêtes de recensement (2004, 2005, 2006). L'Insee a estimé une population au 1^{er} janvier 2005 en extrapolant ou en interpolant les données du recensement 2004 et 2006 à partir des données du recensement de 1999. Pour les communes enquêtées en 2007 ou 2008, la population de chacune est estimée par régression géographique à partir des résultats des trois premières enquêtes de recensement et de sources externes.

Ces estimations pour être utilisées doivent satisfaire différents critères de robustesse. La faisabilité de ces travaux sur le territoire analysé dépend notamment du nombre de communes de la zone dont la population a déjà été enquêtée/diffusée.

Dans cette logique, la population de la Corse ne fait pas l'objet de commentaires d'étude pour l'année 2005. Lors de l'estimation, 61 % des communes des cantons littoraux ne sont pas diffusées par l'Insee. En particulier, la population de trois communes de plus de 10 000 habitants n'est pas diffusée par l'Insee, et représente 45 % de la population du territoire d'étude.

La population des ménages

Les estimations de population de cette étude concernent uniquement la population des ménages, ensemble des personnes vivant dans la commune en résidence principale. Ne font pas partie des ménages, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les personnes sans-abri, et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraites...).

Les déplacements domicile-travail

Les données utilisées sur les flux domicile-travail sont issues des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2004. La DADS est un document administratif que doit remplir tout employeur des secteurs privé et semi-public ayant rémunéré au moins un salarié au cours de l'année.

Les agents de l'État et les non-salariés ne font pas l'objet de ces déclarations et sont donc exclus de l'étude.

Ce document mentionne le lieu de résidence du salarié et l'adresse de son établissement de travail.

Les précédentes études nationales des déplacements domicile-travail à un niveau géographique fin ont été réalisées à l'aide des informations issues des recensements de population, incluant l'ensemble des salariés et des non-salariés (réduit ici au champ DADS pour permettre la comparaison).

Clap (Connaissance locale de l'appareil productif)

L'outil Clap met à disposition, avec un niveau de qualité contrôlée, des données localisées au lieu de travail pour l'ensemble des entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année d'exercice, qu'ils soient employeurs ou non-employeurs. Il met en cohérence des informations provenant de différentes sources :

- le répertoire d'entreprises et d'établissements (source Sirene) ;
- les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ;
- les bordereaux Urssaf (Union pour le recouvrement des cotisations de la sécurité sociale et des allocations familiales) ;
- les fichiers de paye de la fonction publique d'État.

Le champ sur lequel s'appuie cette étude couvre l'ensemble de l'emploi salarié, hormis les emplois domestiques, l'intérim, l'agriculture et les emplois militaires. Les non-salariés, comme les artisans et les professions libérales, ne sont donc pas comptabilisés.

L'emploi touristique

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages, et de leurs séjours dans les lieux situés hors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires ou autres motifs.

Estimation de l'emploi salarié lié au tourisme

Estimer les effets du tourisme, en particulier sur l'emploi local, est délicat. Le tourisme n'est pas un secteur d'activité en tant que tel. C'est une combinaison de multiples activités (services de transports, d'hébergement, de restauration, de commerces, de services récréatifs, culturels et sportifs, etc.) dont il ne faut sélectionner que la partie réellement concernée par le tourisme.

L'Insee a mis au point une méthode d'estimation de l'emploi lié au tourisme. L'estimation comptabilise uniquement les emplois salariés directement générés par la fréquentation touristique (sont exclus les emplois non salariés).

Pour mesurer l'emploi salarié lié au tourisme d'un territoire donné, les établissements employeurs de ce territoire sont classés selon deux critères : l'intensité touristique de leur activité et le niveau d'équipement touristique de la commune dans laquelle ils sont implantés. En fonction de ces deux critères (activité et localisation), des règles de décision permettent de déterminer quelle part de l'emploi de l'établissement sera considérée comme touristique. Par exemple, tous les emplois des hôtels et des campings sont touristiques quel que soit le lieu d'implantation de l'établissement. Pour un supermarché dans une commune moyennement équipée pour le tourisme, seuls les emplois saisonniers sont considérés comme des emplois touristiques. Les estimations d'emploi lié au tourisme fournies dans cette étude sont en effectifs, et en moyenne annuelle 2005.

Définitions

Revenu déclaré : il correspond à la somme des revenus déclarés au fisc par un ménage avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible. Le revenu fiscal est ventilé en quatre grandes catégories :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des professions non salariées : revenus nets de déficits et hors plus-values des indépendants comprenant les bénéfices agricoles, les bénéfices industriels et commerciaux (Bic) et les bénéfices non commerciaux professionnels (BNC) ;
- les pensions, retraites (hors minimum vieillesse) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Bibliographie

- Datar, 2004. *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*. Paris, La documentation française. 156 p. (Disponible en ligne : <http://www.diact.gouv.fr>).
- Insee, 2007. « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *Insee Première*, n° 1129, 4 p., mars 2007.
- Insee, 2006. « La répartition spatiale de l'emploi et des salaires en 2004 », *Insee Première*, n° 1100, 4 p., septembre 2006.
- Insee, 2006. « L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation », *Insee Première*, n° 1099, 4 p., août 2006.
- Les fiches indicateurs de l'Observatoire du littoral : <http://www.littoral.ifen.fr>

Unité de consommation : par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies liées à la vie en groupe. En termes d'étude du revenu fiscal, cette unité de mesure permet de relativiser le revenu du ménage suivant sa taille et sa structure par âge. Elle est préconisée pour comparer les niveaux de revenus entre zones et pour analyser les inégalités de revenu à l'intérieur d'une zone.

Calanques de Cassis



Synthèse

Afin de synthétiser les informations développées dans ce dossier, une typologie des communes des cantons littoraux a été réalisée. Elle prend en compte les données démographiques récentes (évolution de la population, part des actifs, classes d'âge), et les activités économiques réparties suivant les sphères « productive », « résidentielle » et « publique ». Six classes de communes ont été déterminées. Elles sont ordonnées en fonction de la part des sphères « résidentielle » et « productive » dans l'emploi salarié, respectivement décroissante et croissante.

Caractérisation des 6 classes (moyennes par classe)

En %	Évolution de la population	Inactifs	Moins de 20 ans	Plus de 60 ans	Sphère « résidentielle »	Sphère « productive »	Sphère « publique »
	1999-2005	2005	2005	2005	2005	2005	2005
Classe 1	5,0	63,4	18,3	37,7	55,6	13,6	30,8
Classe 2	21,2	55,9	24,0	25,2	49,0	18,2	32,3
Classe 3	3,8	57,4	22,2	28,5	47,2	22,5	30,3
Classe 4	4,9	51,3	26,9	17,7	43,6	25,6	30,6
Classe 5	19,8	49,8	28,5	15,6	40,6	25,6	33,4
Classe 6	3,2	54,2	26,2	21,5	38,0	26,4	34,8
Ensemble des cantons littoraux	8,4	54,7	24,8	23,3	44,6	23,1	32,0

Source : Insee, RP, 1999, Estimations de population supracommunales 2005 (population des ménages), Clap 2005.

On note une corrélation assez nette entre la part de la population inactive ou des plus de 60 ans et la part de la sphère « résidentielle » dans l'emploi salarié.

La façade Manche - mer du Nord est marquée par la forte proportion de communes où la sphère « productive » est importante, en bord de mer comme dans l'arrière-pays. L'ouest Cotentin, la Côte Fleurie et la baie de Somme, plus touristiques, se démarquent avec de nombreuses communes où l'économie résidentielle domine.

La façade atlantique montre une nette opposition entre les communes littorales où l'économie résidentielle est forte (la quasi-totalité des communes du bord de mer appartiennent aux classes 1 à 3), et les communes d'arrière-pays où la sphère « productive » est plus importante. Certains secteurs littoraux se démarquent avec une économie « productive » plus importante, à relier à la présence de zones industrialo-portuaires majeures : secteurs de Brest, de Saint-Nazaire et de La Rochelle.

Pour le littoral méditerranéen continental, on note une nette opposition entre le littoral allant de l'étang de Thau (banlieue montpelliéraine) à Marseille où la sphère « productive » est importante, et le reste de la côte marquée par la forte présence de l'économie « résidentielle ».

Les communes ayant une démographie dynamique appartiennent aux classes 2 et 5. Les communes de



Port ostréicole à Marennes

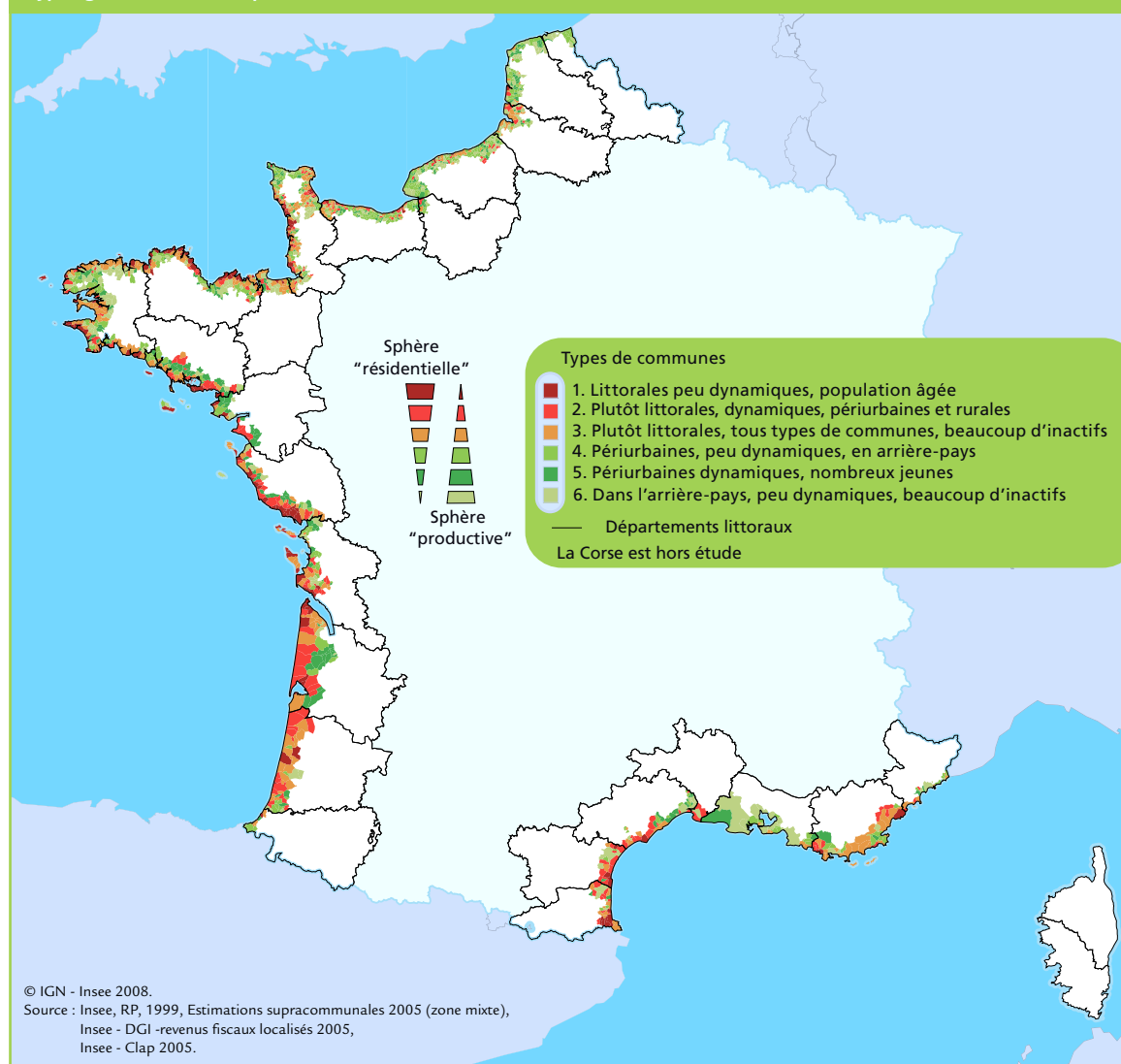
la classe 2 sont surtout littorales et marquées par une économie résidentielle importante, les communes de la classe 5 sont plutôt dans l'arrière-pays et de type périurbain, l'emploi salarié de la sphère « productive » y est important.

La population a augmenté, en moyenne, de près de 20 % sur la période 1999-2005 dans ces deux classes. Les communes sont principalement situées sur l'arc atlantique, du Morbihan au sud des Landes, et sur le littoral languedocien. Plus d'une commune sur deux des cantons littoraux de Loire-Atlantique, de l'Aude et de l'Hérault appartient à ces deux classes. À l'opposé, moins d'une commune sur cinq appartient à ces classes dans les cantons littoraux du Nord, de la Manche, des Côtes-d'Armor, du Finistère et des Bouches-du-Rhône.



Baie des Veys en Basse-Normandie

Typologie socio-économique des communes littorales en 2005



Rédaction :

Adeline Bédoutis, *Insee*

Patricia Jean, *Insee*

Sébastien Colas, *SOeS, Observatoire du littoral*

Photos de couverture : © S. Colas, S. Delorme, B. Leleu,
Cnes 2004 - Image Spot, Insee, DR



Lande bretonne

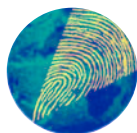


Le littoral métropolitain est densément peuplé. Les façades méditerranéenne et atlantique continuent d'attirer de nouveaux résidents ; les soldes migratoires contribuent très majoritairement à l'accroissement démographique. La population est plus âgée que la moyenne métropolitaine, et les revenus souvent plus élevés et plus dispersés que sur le reste du territoire. La population tend à s'étaler dans l'arrière-pays ou dans les secteurs littoraux encore assez peu densément peuplés. L'artificialisation du littoral, plutôt élevée, s'accroît progressivement sur les territoires encore peu touchés.

L'essentiel des emplois des cantons littoraux est localisé en bord de mer et les déplacements domicile-travail augmentent. L'économie résidentielle est importante. Elle répond aux attentes de la population résidente et de millions de touristes passant leurs vacances en bord de mer. La sphère productive est tout de même présente avec de nombreuses activités spécifiques au littoral comme la construction navale ou les activités implantées dans les grandes zones portuaires : transport par eau, raffinerie, pétrochimie...

Le littoral métropolitain est loin de se comporter de manière homogène. Les informations analysées dans ce dossier montrent des évolutions très différentes entre des secteurs très attractifs et tournés vers l'économie résidentielle, comme le littoral languedocien ou morbihannais, et des secteurs dont la population augmente peu ou décroît et plutôt industrielles comme sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord. Par ailleurs, on note une extension progressive des problématiques littorales dans les terres où la population augmente nettement, de même que la construction de logements.

L'accompagnement de ces mutations rapides nécessite la mise en place de réflexions territorialisées et cohérentes entre front de mer et arrière-pays.



ifen

Commissariat général au développement durable
Service de l'observation et des statistiques
Observatoire du littoral
5, route d'Olivet – BP 16105
45061 Orléans Cedex 2
Tél : 02 38 79 78 78 - Fax : 02 38 79 78 70
Courriel : sebastien.colas@developpement-durable.gouv.fr
<http://www.littoral.ifen.fr>



Insee Aquitaine
33 rue Saget
33076 Bordeaux Cedex
<http://www.insee.fr/aquitaine>